

## **Annexe 2 : Tableaux des aides**

- ⇒ **Les aides aux travaux pour les propriétaires occupants**
- ⇒ **Les aides aux travaux pour les propriétaires bailleurs**
- ⇒ **Les aides aux travaux pour les syndicats des copropriétaires (Paimpol et Guingamp)**

### Les aides aux travaux pour les propriétaires occupants

	Conditions d'éligibilité	Plafonds de travaux en € HT	Taux ANAH	Primes Anah	Les aides aux travaux GPA			Les aides aux travaux - commune	Aide maxi par logement tous financeurs
					Subvention de base	Majoration OPAH-RU	Primes		
Travaux lourds   Logement indigne ou très dégradé	Très modeste	50 000 € HT	50 %	Prime "sortie de passoire" 1500€	-	10 % dans la limite de 5 000 € / logement	Prime vacance : 3500 € Prime matériaux biosourcés : 500 € Prime FAP : 2500 €	10 % dans la limite de 5 000 € / logement	<b>35 500 €</b>
	Modeste								
Travaux pour la sécurité et la salubrité	Très modeste	20 000 € HT	50%	-	-	5 % dans la limite de 1 000 € / logement	-	5 % dans la limite de 1 000 € / logement	<b>12 000 €</b>
	Modeste								
Travaux d'autonomie	Très modeste	20 000 € HT	50 %	-	500 €	-	-	-	<b>10 500 €</b>
	Modeste		35 %						<b>7 500 €</b>
Travaux de rénovation énergétique	Très modeste	35 000 € HT	50 %	Prime "sortie de passoire" 1500€	500 €	-	Prime matériaux biosourcés : 500 €	-	<b>17 500 €</b>
	Modeste		35 %						<b>13 000 €</b>

### Les aides aux travaux pour les propriétaires bailleurs

	Loyer	Plafonds de travaux en € HT	Taux ANAH	Prime Habiter Mieux	Les aides aux travaux de GPA			Majoration Commune	Aide maxi par logement de 80 m2 tous financeurs
					Subvention de base	Primes	Majoration OPAH-RU		
Travaux lourds   Logement indigne ou très dégradé ID >= 0,55	LOC 3	Dans la limite de 80m <sup>2</sup>	35%	1 500 € / logement ou 2 000 € / logement si sortie de précarité énergétique (étiquette initiale F ou G, gain > à 35 %)	3 000 €	Prime vacance : 3500 € Prime matériaux biosourcés : 500 €	10 % dans la limite de 5000 € / logement	10 % dans la limite de 5000 € / logement	<b>47 000 €</b>
	LOC 2	1 000 €/m <sup>2</sup>			2 500 €		10 % dans la limite de 5000 € / logement	10 % dans la limite de 5000 € / logement	<b>46 500 €</b>
	LOC 1	1 250 €/m <sup>2</sup> si immeuble sous ORI			2 000 €		5 % dans la limite de 2500 € / logement	5 % dans la limite de 2500 € / logement	<b>43 500 €</b>
Travaux d'amélioration   logement dégradé 0,35 <= ID < 0,55 ou transformation d'usage	LOC 3	Dans la limite de 80m <sup>2</sup> 750 €/m <sup>2</sup>	25 %	1 500 € / logement ou 2 000 € / logement si sortie de précarité énergétique (étiquette initiale F ou G, gain > à 35 %)	2 000 €	Prime vacance : 3500 € Prime matériaux biosourcés : 500 €	10 % dans la limite de 3750 € / logement	10 % dans la limite de 3750 € / logement	<b>30 500 €</b>
	LOC 2				1 750 €		10 % dans la limite de 3750 € / logement	10 % dans la limite de 3750 € / logement	<b>30 250 €</b>
	LOC 1				1 500 €		5 % dans la limite de 1875 € / logement	5 % dans la limite de 1875 € / logement	<b>26 250 €</b>

### Les aides aux travaux pour les propriétaires bailleurs - suite

	Loyer	Plafonds de travaux en € HT	Taux ANAH	Prime Habiter Mieux	Les aides aux travaux de GPA			Majoration Commune	Aide maxi par logement de 80 m2 tous financeurs			
					Subvention de base	Primes	Majoration OPAH-RU					
Travaux d'amélioration sécurité et salubrité de l'habitat	LOC 3	Dans la limite de 80m <sup>2</sup>	35%	-	-	-	-	-	<b>21 000 €</b>			
	LOC 2								<b>21 000 €</b>			
	LOC 1								<b>21 000 €</b>			
Travaux de rénovation énergétique globale	LOC 3	750 €/m <sup>2</sup>	25 %	1 500 € / logement ou 2 000 € / logement si sortie de précarité énergétique (étiquette initiale F ou G, gain > à 35 %)	2 500 €	Prime vacance : 3500 € Prime matériaux biosourcés : 500 €	5 % dans la limite de 1500 € / logement	5 % dans la limite de 1500 € / logement	<b>26 500 €</b>			
	LOC 2								2 200 €	5 % dans la limite de 1500 € / logement	5 % dans la limite de 1500 € / logement	<b>26 200 €</b>
	LOC 1								2 000 €	5 % dans la limite de 1500 € / logement	5 % dans la limite de 1500 € / logement	<b>26 000 €</b>

### Les aides aux travaux pour les syndicats des copropriétaires (Paimpol et Guingamp)

	Conditions d'éligibilité	Plafonds de travaux en € HT	Taux ANAH	Majoration GPA	Majoration ville (Guingamp et Paimpol)	Majoration Anah (règle du x + x)	Prime ville de Guingamp
Copropriété sous procédure ; ID > 0,55	(insalubrité, saturnisme, péril, sécurité des équipements communs)	Pas de plafond	50 %	5%	5%	10%	Prime "création d'ascenseur" : 50% des dépenses HT plafonnée à 10000 €
Copropriété sous procédure ; ID ente 0,35 et 0,55	Listé à la convention avec DMC	Pas de plafond	35%	5%	5%	10%	Prime "création d'ascenseur" : 50% des dépenses HT plafonnée à 10000 €
MPR Copropriété	Gain énergie > 35%	25 000 € HT par logement	25 %	-	-	-	Prime "création d'ascenseur" : 50% des dépenses HT plafonnée à 10000 €
Travaux tendant à permettre l'accessibilité de l'immeuble	Occupants âgés ou handicapés nécessitant des travaux d'accessibilité	20 000 € HT	50 %	-	-	-	Prime "création d'ascenseur" : 50% des dépenses HT plafonnée à 10000 €